

INTERSYNDICALE CONTRE L'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL



A l'attention de la Direction du Marché France

Montreuil le 30 Octobre 2013

Monsieur le Directeur,

Nous vous faisons parvenir aujourd'hui les revendications des salariés, et de l'Intersyndicale.

Nous pensons qu'après le CHSCT du 17 octobre 2013 et l'Eco Pro du 24 octobre 2013 aucune information concrète ne nous a été communiquée concernant, l'aménagement du temps de travail pouvant permettre au personnel de concilier la vie au travail et la vie de famille.

Les éléments présentés ne prennent pas en compte la pénibilité et le vieillissement au travail.

Les informations telles qu'elles nous ont été exposées lors d'instances représentatives n'ont fait percevoir que l'intérêt de l'entreprise pour le dimensionnement des effectifs, sans prendre en compte les problématiques des salariés dans les différents domaines qu'impact ce nouveau plan.

Les années de pertes d'acquis, de confiance, de restrictions financières, ainsi que les dialogues de sourds engagés depuis ces dernières semaines entre nos Syndicats et la Direction, n'ont fait qu'accroître l'inquiétude du personnel face à ce projet.

Cette situation nous a obligés à instaurer un nouveau type de dialogue à travers l'Intersyndicale.

Nous pensons que le projet tel qu'il nous a été présenté et les grilles telles qu'elles ont été réalisées, n'ont pris en compte que la problématique d'un effectif présent vis-à-vis d'un flux d'appels.

Cette approche simpliste ne prend pas en compte l'impact sur la qualité du service rendu au client et ne tient pas compte des conditions de travail des salariés.

La qualité de service et l'implication du personnel ne pourra s'obtenir que par la prise en compte :

- ◆ Des revendications des salariés et de l'Intersyndicale
- ◆ De l'adaptation des outils pour fluidifier les échanges et la gestion
- ◆ De la reconnaissance financière des compétences.
- ◆ De la reconnaissance de la pénibilité.

Vous comprendrez donc, que la mise en place d'une Intersyndicale est un signal fort devant vous alerter sur les points de ruptures qui s'annoncent entre la base (ceux qui font tourner l'entreprise) et les responsables qui mènent ce projet.

Nous ne sommes pas signataire de cet accord, car nous refusons le fondement même du principe de l'annualisation du temps de travail.

Nous estimons cependant, représenter une marge non négligeable et suffisamment représentative, qui justifie de nous inviter dans toutes les négociations à venir.

Pour ces différentes raisons et afin de rentrer dans une phase constructive et bénéfique pour tous les partis, y compris l'entreprise, nous vous demandons de prendre en compte toutes nos revendications et de nous présenter un projet sans zones d'ombres.

Dans l'attente d'être reçu au préalable en délégation Intersyndicale, recevez, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

INTERSYNDICALE CONTRE L'ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL



Revendications de l'Intersyndicale

Effectifs :

- Remplacement de tous départs (démissions, départs à la retraite, décès, etc.), par l'embauche de personnel en contrat de génération et en facilitant le personnel des autres secteurs d'accéder aux métiers du commercial.
- Prise en compte dans le dimensionnement du délai de formation des nouveaux arrivants jusqu'à ce que qu'ils soient opérationnels.
- Etat détaillé des effectifs dans chaque centre.
- Le retour au sein du Marché France de toutes les taches 'offertes' à la sous-traitance.

Valorisation salariale :

- Chaque compétence et nouvelle tâche acquise doivent être valorisées financièrement.
- Nous attendons des réponses précises sur le calcul et le paiement des heures supplémentaires/complémentaires.
- Nous voulons être informés des outils de gestion qui seront utilisés pour gérer l'annualisation et les salaires
- Nous voulons des informations précises sur le mode de calcul des salaires

Récupérations, congés et repos :

- Minimum de 3 semaines de congés pour ceux qui le désirent pendant la période haute.
- Pose des RHC à la main des salariés sans contraintes.
- Réintroduction des weekends de 4 ou 5 jours consécutifs
- Nous attendons des réponses précises sur le calcul des congés et comment ils seront décomptés

Échange :

- Fluidité des échanges à travers Maxime entre tous types de contrats et CRC confondus.
- Période de test avec agents volontaires et communication du calcul de l'impact sur salaire.
- Examen particulier sur l'évolution de l'outil et des délais d'opérationnels.

Pénibilité :

- Réintroduction en CRC de 40 mn de pause à la main du salarié
- Pause écran de 30 mn et plus selon le temps passé à son poste à la main du salarié.
- Retour du retrait panne.
- Ouverture du snack bar sur des horaires plus larges.

Rythme des grilles :

- Suppression de la semaine de 45h50.
- Rythmes horaires dégressifs si les débuts de vacances sont en soir et inversement si les débuts de vacances sont du matin, l'objectif est d'alterner des semaines en soir et en matin et d'éviter d'alterner des matins et des soirs dans une même semaine.
- Suppression de tous les jours isolés ou une diminution significative dans les grilles.

- Pas de reprise le matin après une dernière vacation du soir espacée de jours de repos.
- Raccourcissement des périodes de hautes et basses activités.
- Possibilité de RFS et RPS pour tous les centres et sur tous les horaires même le weekend.
- Introduction des 3 x 4 jours d'une manière équilibrée sur les trois grilles (basse – haute et standard).

Grilles Temps partiel :

- Aucune vacation supplémentaire.

Grilles de nuit :

- Possibilité de pouvoir effectuer des échanges et auto échanges de jours off le weekend.
- Une amplitude allongée de 10 ou 15 mn (et inférieure à la grille actuelle) par vacation afin de déclencher des repos compensatoires.
- Le retrait de la journée de 5h toutes les 13 semaines et étaler cet horaire sur les 13 semaines.

Télétravailleur

- Communication des contacts mails des télétravailleurs et autorisation de la direction de permettre aux sections syndicales d'envoyer régulièrement des informations.
- Prise de service avant 9h.
- Pas d'horaire administratif
- Réouverture des prises de services à 13h ou à 14h et non 15h uniquement.
- Coupure plus longue pour les doubles montées, supérieure à 2h.
- Reprise de la grille extrême précédente.
- Pas de journée de 10h pour les temps partiels.
- Pas de vacations trop longues.
- Des périodes de 5 jours offs équivalentes sur les grilles hautes et basses saisons.
- Respect des 11 heures de repos réglementaires.

Plateaux Affaires (assistant)

Aux plateaux affaires les agents veulent garder les grilles actuelles. Si la direction poursuit sa démarche d'imposer les nouvelles grilles elle devra prendre en compte les revendications suivantes :

- Pas de jours offs isolés
- Plus (+) de séries de 4 jours de repos consécutifs
- Raccourcissement de la période haute pendant la période scolaire des vacances d'été
- RFS le weekend et les jours fériés
- Pauses officielles et non pas « tolérées »
- 3 journées de travail supplémentaire au lieu de 7 journées en période haute.
- Les vacations seront d'une amplitude de 8h10

Chiffres et performances

- Abandons du taux de contact
- Présentation en CE d'une manière mensuel du nombre d'arrêts maladie.
- Présentation en CE d'une manière mensuel du taux d'accessibilité